ASSOCIATION DES PARENTS DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE BRUXELLES III (APEEE)

DESCRIPTION DES TACHES DES PARENTS

REPRÉSENTANTS DE CLASSE

ANNEE SCOLAIRE 2020 - 2021

Les parents ont été invité(e)s à élire **un maximum de quatre représentants par classe.**
Le cadre général de leurs tâches est défini dans les statuts de l'APEEE (article 3, paragraphes 4 et 7).
Des dispositions plus analytiques sont détaillées ci-dessous.

I. Pyramide de représentation au sein de l'école :

a. Parents
b. Représentants de classe
c. Représentants de section linguistique (pour cette fonction, vous devez être représentant de classe) ou de niveau (pour le maternelle)
d. Membres du Conseil d'administration de l'APEEE et ses groupes de travail (pour cette fonction et pour voter à la prochaine assemblée générale, vous devez être aussi représentant de classe).

II. Contexte général :

Tâches ordinaires :

- **Votre tâche principale** est d'assurer une bonne communication réciproque et une coopération constructive entre les parents de votre classe ainsi qu'entre les parents et le(s) enseignant(s) de la classe**. Les quatre représentants expriment la voix (majoritaire) des parents de la classe et sont les points de contact entre ceux-ci et les enseignants et la direction pour toute question interne (sauf pour des questions individuelles des enfants, qui doivent être adressées par leur parents).**

Les quatre (4) représentants de classe devraient aussi **assister aux réunions organisées par la direction** de l'établissement (des séances de questions-réponses avec la direction, les

conseillers ou coordinateurs éducatifs, ainsi qu'a toute autre type de réunion sur un sujet spécifique).

- Pour des questions allant au-delà de votre classe en présentant un caractère horizontal, vous les transmettrez aux **représentants de la section linguistique** (voir sous III.), qui s'expriment aux Conseils d'éducation de chaque niveau ou **aux organes de l'**APEEE (voir les listes mises à jour).

Tâches spécifiques:

- L'un/-e d'entre vous sera le/la "**représentant/-e pour l'information".** Cette fonction s'est réduite au fil du temps, étant donné que la plupart des messages d'information de l'école sont envoyés directement à tous les parents par l'intermédiaire du système de gestion des écoles (SMS, Schola europaea, https://sms.eursc.eu). Les messages de l'APEEE seront également envoyés directement à tous les parents inscrits sur la plateforme électronique (https://www.apeeeb3.be/enrolment/) via la newsletter hebdomadaire. Dans la plupart des cas, la/le représentant.e 'information' doit transmettre à tous les parents de sa classe les messages qui sont pertinents pour chaque section linguistique (par exemple, les informations de la représentation de la section). Par conséquent, il/elle doit collecter **les adresses électroniques** de tous les parents au début de l'année scolaire.

- Dans les niveaux **maternelle et primaire**, il se peut que l'un/une de vous soit responsable de la **caisse de classe pour les fournitures et sorties (trésorier),** dont le montant est à déterminer par les parents chaque année. Nous vous rappelons les nouvelles règles adoptées par l'École en ce qui concerne **la caisse de classe**, telles qu'elles ont été expliquées par votre enseignant lors de la première réunion des parents (pour toute information complémentaire vous pouvez contacter l'enseignant/-e).

- **À titre facultatif**, en fonction de votre intérêt, de votre disponibilité et de votre engagement, vous pouvez:

  - Aider les parents, en particulier en leur **donnant des explications notamment** sur l'inscription à l'APEEE, le système de gestion de la sécurité ou sur d'autres sujets;

  - Organiser des **événements sociaux ou des réunions** en ligne ou en présence physique avec les parents de votre classe (avec ou sans enfants) afin de faciliter la bonne communication et la coopération susmentionnées. Ces événements peuvent être

particulièrement importants pour la maternelle et l'enseignement primaire, mais aussi très appréciés dans l'enseignement secondaire. Ils demandent l'approbation de l'école et le respect des règles de sécurité

- **Rédiger des comptes rendus des réunions** et les partager avec les parents et/ou la section en fonction du public intéressé

- **Participer aux comités de l'école ou des groupes de travail de l'APEEE** après avoir reçu l'approbation du Conseil d'administration de l'APEEE (voir sous III.).

III. Représentation dans l'APEEE et/ou à la vie scolaire :

- **Les représentants de classe représentent la classe dans l'assemblée générale de l'APEEE (NB: La prochaine réunion ordinaire est prévue en janvier/février 2021)**. Chaque représentant de classe dispose d'un vote individuel (avec 4 voix au total par représentant, y compris les procurations).

  Tous les représentants de classe élisent parmi eux **des membres du** Conseil d'administration de l'**APEEE** sur une base annuelle et dans l'ordre suivant:

  a) Avant l'assemblée générale:

  1) Deux représentants des sections linguistiques (**section Reps**), dont un (1) pour l'enseignement primaire par les représentants de ce niveau et un (1) pour le secondaire) (**NB: Les dates des élections sont communiquées dans chaque section linguistique**) et
  2) Un (1) **représentant** de l'ensemble des représentants des classes maternelle de toutes les sections linguistiques réunies ensemble (**NB: La nouvelle élection est prévue en octobre 2020**)

  b) Lors de l'Assemblée générale: Cinq (5) membres à élire parmi tous les candidats (par vote universel) à l'assemblée générale de chaque année.

- **Les représentants de section** assurent la coordination au sein de la section linguistique de toutes les activités la concernant. Les mêmes personnes (ou autres représentants à élire par toutes les catégories linguistiques) peuvent également représenter les parents au sein des **conseils de l'enseignement** scolaire (un (1) pour l'enseignement primaire/maternelle et un (1) pour l'enseignement secondaire). Ils sont les points de contact avec les inspecteurs nationaux chargés du contenu et de la qualité de l'enseignement dispensé par les enseignants de leur pays.

- Il existe **de nombreux comités ou groupes thématiques (au niveau de l'école ou communs à l'école et à l'APEEE ou ceux internes de l'APEEE), les représentants peuvent exprimer leur intérêt pour y participer (email:** info@apeeeb3.be**)**. La/le représentant/-e de la classe sera en mesure de transmettre des questions aux représentants des parents au comité ou au groupe compétent.

- Vous pouvez également **participer activement** à la vie de l'école en vous portant volontaire. Les ventes de livres, les bibliothèques scolaires et la Springfest fonctionnent uniquement grâce à l'aide et à la disponibilité des parents. Toute aide est plus que bienvenue et des informations sont disponibles directement sur le site internet de l'APEEE ainsi que par l'intermédiaire du secrétariat de l'APEEE (info@apeeeb3.be).Pour ces positions, il n'y a pas lieu d'être représentant de classe. Veuillez informer néanmoins les représentants de votre classe.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire et une vie paisible et harmonieuse dans votre classe!